



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SEANCE DU 4 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 4 février à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	30/01/2023
En exercice	14	Date de la séance	04/02/2023
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	x		
MAUBERT-SBILE Karine	x		
MALARET Stéphane	x		
LIPPS Pascal	x		
GISTAIN Marie-Angèle	x		
CANO-DUMONT Geneviève	x		
CATALOGNA Magali	x		
CASTREC Yves	x		
GUERIN Evelyne		x	
HAGUENIN Mélanie	x		
HAUCHARD Béatrice		x	GISTAIN Marie-Angèle
LENE Luc	x		
LEON Frédéric	x		
REBEL Cyril		x	MALARET Stéphane

Secrétaire de séance	Mélanie HAGUENIN
----------------------	------------------

Ordre du jour

- N° 2023/01-0402 Délibération portant sur le remboursement d'une taxe d'aménagement (annulation permis de construire) ;
- N° 2023/02-0402 Délibération portant sur la nomination du délégué suppléant au SIVU du Chenil du Libournais ;
- N° 2023/03-0402 Délibération portant sur la demande de subvention au Département relative aux travaux de l'église de Saint Cibard ;
- N° 2023/04-0402 Délibération portant sur la demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les travaux de dés-imperméabilisation parking « services » des gymnases et rue Monicord-Brioulet ;
- N° 2023/05-0402 Délibération portant sur l'acquisition des parcelles du Département de la Gironde au lieudit Saint Aigullin
- Questions diverses







DESIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Travaux de réhabilitation de l'Eglise de Saint Cibard	153 625,51 €	184 350,61 €	Conseil Départemental de la Gironde	30 000,00 €
			DETR 2022	46 098,85 €
			Commune	108 251,76 €
<b>TOTAL</b>	153 625,51 €	184 350,61 €	<b>TOTAL</b>	184 350,61 €

**DECISION :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux dès accord avant réception de l'arrêté attributif.

**VOTE :**                      **CONTRE 0**                      **ABSTENTION 0**                      **POUR 13**

**N° 2023/04-0402 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE DÉS-IMPERMÉABILISATION PARKING « SERVICES » DES GYMNASES ET RUE MONICORD-BRIOULET**

Pour mettre un terme au ruissellement des eaux pluviales sur les propriétés mitoyennes des parcelles communales en raison des pentes existantes, il a été décidé de :

- dés-imperméabiliser et végétaliser la parcelle AH144 se situant entre le stade et les gymnases de la communauté des communes du Fronsadais ;
- rue Monicord-Brioulet, de dés-imperméabiliser pour réduire le phénomène d'îlots de chaleur entre les façades des habitations, de réduire les ruissellements des eaux pluviales dégradant les biens d'un propriétaire riverain, de végétaliser les trottoirs.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide.

<b>LOT</b>	<b>MONTANT HORS TAXES</b>	<b>MONTANT TOUTES TAXES</b>
Décroutage parcelle AH 144	10 325,79 €	12 390,95 €
Plantation arbres	180,00 €	216,00 €
Traitement ruissellement et évacuation eaux pluviales rue Monicord-Brioulet	16 364,73 €	19 637,68 €
<b>TOTAL</b>	26 870,52 €	32 244,63 €



Les projets ont été présentés au chargé d'intervention « assainissement Eu/Eaux pluviales » de l'Agence de l'Eau de Bordeaux. Une aide de 50 % sur le montant hors taxe pourrait être attribuée.

Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEURS	MONTANT TTC
Désimpermeabilisation parcelle AH 144 et traitement ruissellement eaux pluviales rue Monicord-Brioulet	26 870,52 €	32 244,63 €	AGENCE DE L'EAU	13 435,26 €
			COMMUNE	18 809,37 €
TOTAL	26 870,52 €	32 244,63 €	TOTAL	32 244,63 €

**DECISION :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux dès réception de l'arrêté attributif.

**VOTE :**                      **CONTRE 0**                      **ABSTENTION 0**                      **POUR 13**

**N° 2023/05-0402 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ACQUISITION DES PARCELLES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE AU LIEUDIT SAINT AIGULLIN**

Monsieur le Maire fait part du courrier du Département de la Gironde en date du 9 janvier 2023 relatif à l'acquisition des parcelles AE 0096, AE0097 (délaissé départemental RD246e2) par la commune au prix de 2,50€ le m<sup>2</sup>.

La totalité des parcelles concernées représentent une superficie de 552 m<sup>2</sup>, soit un coût d'acquisition hors frais de bornage estimé à 1380 euros.

**DECISION**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

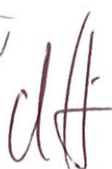
- DECIDE d'acquérir les parcelles AE 0096, AE0097 pour un montant de 1 380 € .

**VOTE :**                      **CONTRE 0**                      **ABSTENTION 0**                      **POUR 13**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Planning général des opérations des projets à venir proposé par Gironde Ressources.
- réunion vendredi 10 février 2023 : 15h00 – limite d'agglomération avec technicien CRD ;  
17h00 – fonds européens avec technicien du Pôle Territorial du libournais.
- Madame Mélanie HAGUENIN demande qu'une vigilance soit portée sur le devenir des parcelles du propriétaire terrien décédé ce mois-ci. Nombre d'entre elles étaient en fermage. Les exploitants sont inquiets.

La secrétaire de France  
Mélanie HAGUENIN



Le Maire de VERA  
Dominique BEC





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

